



Soucieux du sort et du traitement des archives en Belgique et spécialement en Belgique francophone, un collectif d'archivistes et d'historiens souhaitait, à la veille des élections du 25 mai 2014, interpellier nos hommes politiques et faire part de ses inquiétudes à un large public. A cette fin, il a rédigé, au sein de l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, une carte blanche qu'il a fait relire par nombre de personnes du secteur des archives et du monde académique, leur demandant de soutenir la diffusion de cette carte blanche dans la presse. En moins de trois jours, ce texte a obtenu plus de 120 signatures. Et le journal *La Libre Belgique* l'a publié dans son édition du 6 mai dernier sous le titre « Les archives... Un révélateur de l'état de notre société ».

Les archives... Un révélateur de l'état de notre société

Il est heureusement bien loin le temps où, dans l'esprit du plus grand nombre, les archives étaient considérées comme l'apanage des historiens et reléguées à une fonction presque uniquement patrimoniale. En effet, nombre d'acteurs leur reconnaissent aujourd'hui un rôle fondamental pour le bon fonctionnement de notre société et la transparence des processus décisionnels. Qu'elles soient publiques ou privées, elles sont utilisées par une variété de gestionnaires d'informations : moteurs de recherches sur le web (Google, etc.), services de communication, journalistes, juges, avocats, notaires, personnel administratif, particuliers à la recherche de leurs droits, chercheurs, étudiants, amateurs d'histoire locale, généalogistes.

Cette diversité des publics s'explique par la double valeur des archives : valeur probante d'une part, puisqu'elles permettent de justifier des droits, et valeur patrimoniale d'autre part, puisqu'elles permettent de retracer l'évolution d'un pays, d'une région, d'une ville, d'une personne ou d'un groupe de personnes, d'un bâtiment, des mentalités, des courants artistiques et intellectuels. Comme le rappelle la Déclaration universelle des archives approuvée par l'Unesco en 2011, celles-ci constituent un patrimoine unique et irremplaçable dont le rôle est essentiel pour la construction de l'État, le bon fonctionnement de la démocratie et la construction d'une mémoire collective.

La première législation belge sur les archives date de 1955. Il aura ensuite fallu attendre plusieurs décennies pour que des initiatives décrétales tentent d'adapter cette législation aux réalités institutionnelles et aux adaptations technologiques actuelles.

Parallèlement, des efforts ont été entrepris par la communauté des archivistes pour se positionner au sein de la société : constitution d'associations professionnelles, ouverture au grand public et intégration des centres dans des réseaux interdisciplinaires tant au niveau belge qu'international.

Si le monde politique semble prendre conscience progressivement de l'intérêt et du poids des archives dans notre société, les différents services qui en ont la charge sont loin de pouvoir effectuer correctement leur travail. Réduction de personnel et des moyens financiers, augmentation des missions, explosion de la diversité et de la masse

des documents produits, manque d'un véritable programme de formation (Master) en archivistique dans un cadre interuniversitaire, révolution électronique ne sont que quelques exemples des obstacles que les archivistes doivent surmonter quotidiennement.

Faute de moyens, la gestion d'archives publiques se trouve parfois à la limite de la légalité et il n'est pas rare que des fonds entiers soient passés au pilon sans contrôle, une fois le délai d'utilité administrative expiré. Par ailleurs, le manque de coopération entre l'État fédéral, les Régions, les Communautés et le niveau local induit un flou et un vide juridiques parfois préjudiciables pour certains documents. Ainsi, à l'heure où les archives de la présidence Clinton sont mises en ligne et accessibles au public, comment explique-t-on que chez nous, les archives des ministres régionaux bruxellois et wallons doivent être versées aux services d'archives régionaux et sont donc considérées comme publiques, tandis que celles de ministres fédéraux ou des élus locaux sont encore considérées comme des archives privées, permettant leur destruction.

Il est grand temps que le monde politique se positionne et donne à la Belgique les moyens de gérer correctement ses archives. Plus spécifiquement, il faut envisager dès aujourd'hui :

*des moyens financiers et humains suffisants pour pouvoir gérer le patrimoine archivistique de notre pays à la hauteur de sa valeur patrimoniale et administrative ;
une législation cohérente et concertée, adaptée aux réalités actuelles des archives - tant du point de vue de leur accès que de leur gestion - et impliquant tant le patrimoine public que privé, sans oublier le parapublic ;
une reconnaissance du métier, avec la création entre autres d'une véritable formation universitaire qui réponde à la diversité des missions confiées aujourd'hui aux archivistes, à la multiplicité des supports et aux contraintes technologiques contemporaines.*

« Les archives (...), celles de demain, ne seront plus ce qui reste quand le temps a passé, mais ce que les hommes auront prévu de mettre à la disposition de ceux qui les suivront, d'une génération à l'autre » (François Mitterrand au 11^e Congrès international des archives, Paris, 25 août 1988).

On trouvera les noms de l'ensemble des signataires à l'adresse http://www.archivistes.be/PDF/AAFB_ARCHIVES_CARTE_BLANCHE_2014.pdf

La vie de notre association



Les groupes de travail. Afin de permettre à chaque membre de s'impliquer, le groupe de travail « archives communales » se réunira désormais deux à trois fois par an sur un thème déterminé à l'avance. Différentes thématiques seront proposées aux membres de l'association et le choix sera fixé en fonction des demandes. Le nombre des participants sera limité pour permettre un débat constructif. Le groupe pourra donc se composer de personnes totalement différentes d'une réunion à l'autre. L'objectif est de mener une réflexion sur les situations pratiques d'archivage, d'échanger les expériences et les points sur certaines problématiques, bref de décloisonner les différents centres d'archives et créer un réseau efficace d'entraide. Chacune de ces réunions doit donc déboucher sur la rédaction d'un document de synthèse, le partage de notes techniques sur des situations concrètes adaptables à chaque milieu de travail, la rédaction de méthodes de travail. N'hésitez pas à vous manifester! Chacun est le bienvenu. Contact : communes@archivistes.be.





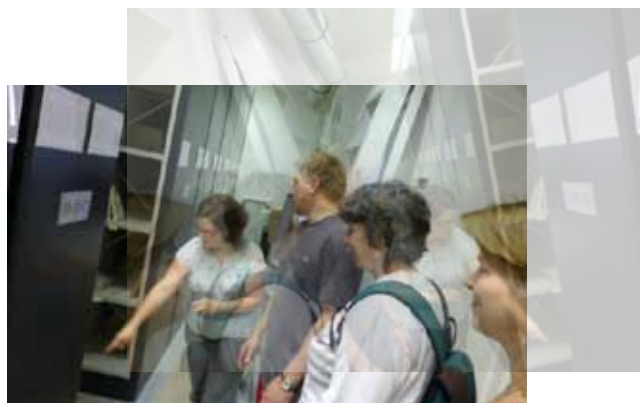
Souhaitant mesurer la place que les partis accordent à la conservation des archives et connaître leurs priorités, l'AAFB a organisé à Namur le vendredi 9 mai, un **débat sur l'avenir des archives** au cours duquel les candidats de quatre partis francophones - Philippe Mahoux (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Gilles Mouyard (MR) et Axel Tixhon (Cdh) - ont répondu aux questions du public. Un texte rassemblant l'essentiel des revendications du secteur a par la suite été communiqué aux états-majors des partis démocratiques (http://www.archivistes.be/PDF/AAFB_Memorandum_2014_05_25.pdf).



Coll. AAFB



L'AAFB coordonnait, ce 9 juin 2014, les manifestations organisées dans le cadre de la **Journée internationale des Archives**. Cette édition restera marquée par les tragiques événements qui ont frappé le Musée Juif de Belgique. Huit autres centres ont relevé le défi d'ouvrir leurs portes au grand public : les Archives de la Ville de Liège, la Bibliothèque Pechère, le CARHOP, le Daily-Bul & Co, l'Institut Liégeois d'Histoire Sociale, le centre Keramis, le Musée de la Vie wallonne et le Service des Victimes de la Guerre. L'année 2015 sera très certainement tournée vers le public scolaire.



Coll. AAFB



Les cotisations pour 2014. Leur montant est toujours fixé à 25 € pour les membres individuels (5 € pour les étudiants, les demandeurs d'emploi ainsi que les pensionnés) et à 75 € pour les personnes morales et associations de fait. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2014, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.





■ Art ou archive ? Ou le devenir du patrimoine photographique du Mundaneum

par Raphaële Cornille, responsable des collections iconographiques
du Mundaneum (raphaele.cornille@mundaneum.be)



Coll. Mundaneum

La conservation a pris une part importante dans la gestion quotidienne des collections du Mundaneum et plus encore pour les photographies. Riche de +/- 50000 documents photographiques sur tout support, ma réflexion pour l'amélioration des conditions de conservation remonte à 2010 lorsque j'entrepris de rédiger un plan de conservation préventive pour l'ensemble du département iconographique.

Alors qu'une littérature abondante était disponible pour la conservation des affiches et des cartes postales, il était plus difficile de trouver des informations pour les collections photographiques. Ma première démarche fut de prendre contact avec d'autres institutions conservant des collections photographiques pour leur demander conseil.

Au fil de mes rencontres, j'ai constaté que le support photographique était de ceux les plus difficiles à conserver, en raison notamment de la variété des procédés. Une formation s'imposait alors, dans un premier temps pour apprendre à identifier les procédés photographiques présents dans la collection du Mundaneum et ensuite pour prendre les décisions adaptées en matière de conservation. Cette formation fut riche de découvertes mais aussi de questionnements.

Etre formé à la conservation préventive des supports photographiques n'est pas tout, encore faut-il avoir les moyens financiers pour adapter les supports de conservation. La collection photographique du Mundaneum est encore conservée dans les contenants de l'époque d'Otlet, des coffrets en bois pour les diapositives et les boîtes du photographe pour les négatifs. Nettoyer et reconditionner l'entièreté de la collection représente un budget colossal que le Mundaneum, seul ne peut prendre en charge. La chasse aux financements extérieurs est donc ouverte avec la difficulté de

sensibiliser à la conservation de ces documents, ce qui n'est pas une mince affaire qui plus est si aucun projet de valorisation n'est envisagé dans un avenir proche.

Il faut alors user d'ingéniosité et sortir des voies classiques pour interpeller le public. C'est à ce moment qu'entre en scène notre exposition *Art ou Archive ?* Cette présentation sous la forme de photographies artistiques est le résultat de la rencontre entre une conservatrice et un photographe qui, bien qu'ayant chacun leur rapport à la photographie, ont décidé d'unir leurs efforts pour la sauvegarde d'un patrimoine.

Patrick Tombelle, photographe au Mundaneum, a mis ses talents artistiques au service des documents dégradés par le temps. Il en résulte de magnifiques photographies, étranges et mystérieuses qui ne laissent pas le visiteur indifférent.

Nous avons choisi la voie de l'esthétique pour dévoiler peu à peu la réalité des choses. Pour certaines photographies, cette mise en scène artistique est le dernier usage que nous pouvons en faire. L'état de dégradation est tel que même la numérisation est impuissante à nous révéler le contenu de l'image. Pour beaucoup d'autres, il est encore temps d'agir pour que ce patrimoine soit mieux conservé et accessible aux générations futures.

En mars dernier, nous avons présenté une partie de l'exposition sur la plate-forme *Google Cultural Institute* et les nombreux retours positifs du public (particuliers et professionnels) nous ont confortés dans notre choix d'une voie détournée pour traiter d'un sujet aussi particulier.

■ ■ ■ Photographier un patrimoine pour mieux le conserver

par Patrick Tombelle, photographe au Mundaneum (patrick.tombelle@mundaneum.be)

Pour le photographe dont la mission technique au Mundaneum est la numérisation d'archives photographiques, parcourir une collection de plaques de verre anciennes, c'est également faire une expérience visuelle souvent surprenante.

Les boîtes jaunies par le temps et dont les couvercles présentent des étiquettes aux écrits soigneusement calligraphiés s'ouvrent avec soin, lenteur et curiosité. Se révèle alors un spectacle s'apparentant de très près à la découverte d'un tableau, prêt à l'emploi, encadré, fait de strates d'objets superposés dont l'image composite fournie a toutes les caractéristiques d'une véritable œuvre à laquelle il ne semble rien devoir être rajouté ni retiré pour qu'elle soit suspendue aux cimaises d'un musée.



Coll. Mundaneum



Coll. Mundaneum

Mais passée cette expérience esthétique de pure découverte visuelle, l'attention de notre photographe est ramenée vers d'autres interrogations. Quelles sont donc ces taches qui semblent être autant d'étoiles sur un ciel en noir et blanc? Seraient-ce plutôt des aigrettes de pissenlits éparpillées soudainement par le vent? Ou, plus prosaïquement, une efflorescence cristalline, résultat d'un processus chimique à l'œuvre depuis des années dans l'enceinte de cette jolie boîte?

Voyons ce visage féminin, à l'abri de la lumière, protégé derrière ce qui semble être un voile! Cherche-t-il à se cacher, observer ou est-il l'image d'un moment méditatif? Tout cela à la fois sans doute mais cette image est surtout le résultat d'un enroulement du papier photographique dû à une trop grande sécheresse de conservation.



Coll. Mundaneum

Et, pour en finir ainsi avec cette brève introduction poético-technique aux effets du temps sur le souvenir photographique, qu'en est-il de cet animal d'une autre période, tête de tyrannosaure à l'œil livide, tout droit sorti du Crétacé, reniflant avant de les engloutir ces deux innocentes jeunes femmes d'une époque à l'allure pourtant champêtre?

Ce sont deux négatifs photographiques collés par le temps et séparés par ma main qui dévoile ainsi le travail des variations de température et sa conséquence dans l'amalgame chimique produit sur la gélatine.

Mais, bien qu'ayant choisi le chemin d'une expérience visuelle ludique, sachez que, sans ces souvenirs d'un autre temps que le nôtre, ce patrimoine, qui est aujourd'hui nôtre, risque fort bien de disparaître par manque de soins ou simple négligence. Protéger ce qui est ancien plante, dans le cœur et l'intelligence des générations à venir, le germe du respect pour notre propre temps.



Coll. IRPA

L'art de la conservation

par Hilke Arijs, spécialiste en conservation préventive et conservation audiovisuelle
à l'Institut royal du Patrimoine artistique (hilke.arijs@kikirpa.be)

175 ans après la naissance de la photographie et 100 ans après le début de la Première Guerre mondiale, l'intérêt pour des témoignages tangibles du passé va croissant. Outre les livres, les lettres, les dessins, la photographie reste le support le plus performant pour illustrer notre histoire. Ce patrimoine est à la fois riche et fragile. A mesure que nous prenons conscience de la valeur des collections photographiques la problématique de leur conservation se pose.

Depuis le début de la photographie, les procédés photographiques se sont succédé à un rythme accéléré : on est passé des daguerréotypes impossibles à reproduire au très populaire papier albuminé, du noir et blanc à la couleur et des procédés physico-chimiques à la révolution digitale. Aussi, les collections photographiques se composent-elles le plus souvent de matériaux divers, papier, métal, verre, plastique, etc. Avec pour chacun des problèmes de conservation spécifiques. Par ailleurs, la plupart des photographies sont composées de plusieurs couches : le support, le substrat, l'émulsion, les couches de protection, qui toutes subissent des processus de dégradation différents. En gros, les dégâts aux matériaux photographiques se divisent en trois grands groupes : les dégradations chimiques, biologiques et mécaniques.

Les dégâts chimiques, tels la dégradation spectaculaire des pellicules nitrate et acétate sont le résultat d'une combinaison des matériaux instables qui composent la photo et d'un environnement de conservation inadéquat. L'une des déformations les plus fréquentes est le miroir d'argent : une lueur métallique se développe sur les bords pour se répandre ensuite sur toute la surface de l'image. La photo présente des taches et les détails se perdent. Une autre source de dégradation est l'apparition de moisissures qui s'infiltrent jusque dans l'émulsion et l'endommagent de manière irréparable. Mais les dégâts les plus fréquents sont d'ordre mécanique : rayures, bris de verre, traces de doigts, déchirures ... qui, dans beaucoup de cas, auraient pu être évités.

Mieux vaut prévenir que guérir. Si les dégradations des collections photographiques surviennent vite et simplement, les traitements de conservation et de restauration par contre sont lents et coûteux. C'est pourquoi l'accent sera mis en premier lieu sur une conservation dite préventive. Les éléments fondamentaux en sont un environnement adéquat, une manipulation soignée et de meilleurs emballages. Un taux d'humidité et une température trop élevés sont particulièrement dommageables. Pratiquement tous les procédés se décolorent

et s'estompent rapidement. Les photos doivent être conservées dans un environnement stable, sec et frais. La plupart des photos sont aussi sensibles à des degrés divers à la lumière. Des matériaux d'emballage adéquats protègent photos et négatifs. Les matériaux utilisés (papier ou polyester) doivent répondre au Photographic Activity Test. Beaucoup de dégâts sont causés par l'utilisation d'emballages inadéquats tels que des papiers ou cartons acides ou à base de lignine ou encore des plastiques et des colles à base de PVC. Souvent ce sont des imprudences, tels les frictions pendant le classement, qui provoquent des dégradations mécaniques. Beaucoup de dégradations peuvent être évitées par une manipulation soigneuse des collections. Notamment l'usage de gants, de préférence en nitrile, permet d'éviter les traces de doigts, les moisissures, les taches...

Outre la multiplicité des procédés et des processus de dégradation, la conservation des collections se heurte encore à deux autres problèmes : le volume de la plupart des collections et l'existence de plusieurs exemplaires d'une même image. L'établissement d'un plan de collection est une affaire complexe: il faut répertorier les divers types de risque, définir des objectifs opérationnels et tenir compte des moyens disponibles. Le statut d'un patrimoine photographique n'est pas univoque : une même photo peut recevoir un traitement tout à fait différent suivant le contexte de sa conservation. Un stockage adéquat est une chose, encore la conservation à long terme requiert-elle une bonne intelligence et une juste estimation de la valeur d'un tel patrimoine. Hélas, trop souvent, on n'a pas suffisamment conscience de l'énorme valeur de certaines collections photographiques. Conserver des photos pour l'avenir, c'est en premier lieu travailler à une large sensibilisation autour de ce patrimoine précieux et fragile.



Le projet ARCHING à l'Ecomusée du Bois-du-Luc

par Isabelle Sirjacobs, archiviste à l'Ecomusée du Bois-du-Luc
(archiviste@ecomuseeboisduluc.be)



Cliché sur verre du pont d'Embehah au Caire, s.d. [1920]
© Ecomusée du Bois-du-Luc



Entre 2010 et 2012, l'Ecomusée du Bois-du-Luc a participé au projet de coopération transnationale « ARCHING » (ARCHives d'INGénierie européennes) portant sur la conservation, la connaissance et la valorisation d'un patrimoine culturel européen commun illustré par les archives d'ingénierie produites par les entreprises du bâtiment, du génie civil et des travaux publics du 19^e au milieu du 20^e siècle. Ce projet, mené dans le cadre du programme Culture 2007-2013 de la Commission européenne, reposait sur un partenariat entre des opérateurs culturels français, belge, italien et turc reconnus dans les secteurs de la conservation d'archives, des musées et de la recherche. La Cité de l'architecture et du patrimoine (France), InVisu (CNRS-INHA) (France), le *Dipartimento Architettura disegno-storia-progetto* de l'Université de Florence (Italie), Archmuseum (Turquie) et l'Ecomusée du Bois-du-Luc (Belgique) ont collaboré à ce projet européen durant deux ans et se sont concentrés sur des fonds d'archives relatifs aux entreprises de construction européennes ayant été actives dans les territoires de l'arc sud-est méditerranéen entre 1860 et 1970. Plusieurs entreprises européennes ont en effet exporté de nombreux ouvrages d'art et d'architecture dans les pays du Maghreb et du Proche Orient. Des ponts, des barrages, des réservoirs, des édifices publics, des logements, du mobilier, ainsi que divers équipements pour le canal de Suez, le port d'Alexandrie ou encore celui de Tunis, témoignent d'une époque de fertiles échanges techniques, artistiques et humains entre l'Europe et le pourtour sud-est de la Méditerranée. Les partenaires d'ARCHING ont œuvré à la mise en lumière de documents emblématiques produits par des constructeurs européens afin d'illustrer ces échanges, de permettre l'accès à un patrimoine culturel européen exceptionnel et méconnu et de tisser des liens entre l'Europe et les pays méditerranéens.

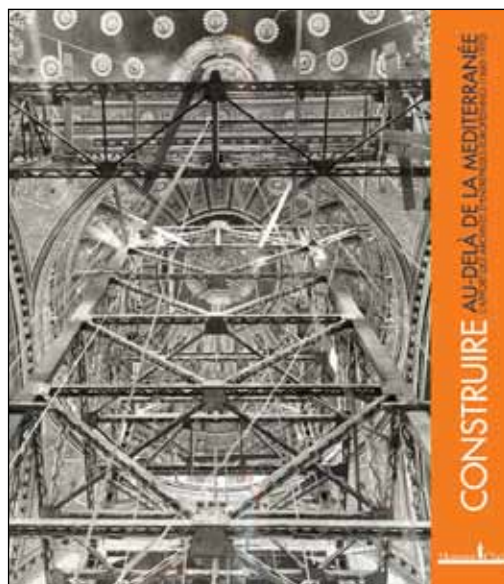
A l'Ecomusée du Bois-du-Luc, c'est le fonds d'archives Baume & Merpent qui a été concerné par le projet puisque l'entreprise de Haine-Saint-Pierre a produit de nombreux ouvrages dans le sud de la Méditerranée. Spécialisée à l'origine dans la construction ferroviaire, la société Baume & Merpent diversifie dès 1871 son programme de fabrication et conquiert les cinq continents : Chine, Proche et Moyen Orient, Congo belge, Brésil, Argentine, Egypte, etc. Des ouvrages de génie civil ; des charpentes pour bâtiments civils et industriels ; des gazomètres ; des réservoirs à eau, pétrole et acide ; des appareils de grosse mécanique, de voie ferrée, etc. Toutes ces réalisations sont perceptibles par le biais des archives Baume & Merpent dont l'intérêt dans les domaines architectural et d'ingénierie est indéniable. Riche de plus de 100 mètres linéaires d'archives, ce

fonds précieux conservé à l'Ecomusée comprend de nombreux plans (1200 portefeuilles), des photographies (dont plus de 800 clichés sur verre) ainsi que des archives administratives (20 mètres linéaires).

L'équipe scientifique de l'Ecomusée a sélectionné, parmi les nombreux éléments qui composent le fonds, les documents représentatifs des réalisations de l'entreprise dans la zone géographique concernée. Les archives choisies dans le cadre du programme ARCHING représentent essentiellement des réalisations entreprises par Baume & Merpent en Egypte, des témoignages qui démontrent combien la société hainuyère a œuvré dans cette partie du bassin. Baume & Merpent en Egypte, c'est 6991 véhicules de matériel roulant (voitures, wagons, châssis), 158 ponts de tous types et de tous tonnages, ainsi que des charpentes métalliques, des réservoirs, des pylônes, des estacades, etc., construits tant pour des entreprises publiques que privées.

Les documents sélectionnés ont ensuite été numérisés afin de les valoriser par le biais d'une plate-forme commune, d'une publication et de deux expositions : une exposition itinérante sur panneaux et une exposition virtuelle. La publication (C. Piaton, E. Godoli et D. Peycere (ss. dir.), *Construire au-delà de la Méditerranée. L'apport des archives d'entreprises européennes (1860-1970)*, Arles, 2012 (disponible à l'Ecomusée du Bois-du-Luc) rassemble les travaux menés par les différents partenaires sur les fonds d'archives étudiés. Le fonds Baume & Merpent a fait l'objet de plusieurs articles dans cet ouvrage richement illustré par plus de 200 dessins et photographies.

L'exposition itinérante présente les différentes facettes du projet sur des supports mobiles qui permettent l'itinérance de l'exposition dans différents pays européens via les partenaires d'ARCHING. Elle devrait passer par Bois-du-Luc au cours de l'année 2014. Quant à l'exposition virtuelle, elle synthétise également les résultats du projet et propose une exploration croisée des nombreux documents d'archives mis en scène par l'équipe turque d'Archmuseum. L'exposition virtuelle est accessible à l'adresse suivante : http://www.archmuseum.org/Gallery/building-beyond-the-mediterranean_41.html. Trois chemins pour découvrir un projet original et fédérateur autour d'un patrimoine « archivistique » unique.



Les publications de nos membres

■ ■ ■ Claude de Moreau de Gerbehaye, « De l'«état des âmes» à l'«état des hommes» », dans *Le droit et la loi pendant l'Ancien Régime : Actes du colloque, Bruxelles - 24.X.2011*, Archives générales du Royaume, textes réunis par G. Martyn, Bruxelles, 2014 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Studia, 141), pp. 53-75.

■ ■ ■ L. Honoré et I. Parmentier (dir.), *Archives, histoire de l'environnement et développement durable*, PUN, 2013 (Carnets du développement durable n°6). A consulter sur <http://www.unamur.be/asbl/pun/Carnets%20dvpt%20durable/cdd-6>.

■ ■ ■ La revue Etopia n°13 a pour dossier central : Ecologie : les archives en mouvement. A consulter sur <http://www.etopia.be/spip.php?article2371>.

Nouvelles de Belgique et d'ailleurs...

■ ■ ■ La deuxième **Conférence annuelle de l'ICA**, organisée par le Conseil international des Archives se tiendra à Gérone (Espagne) du 13 au 15 octobre 2014. On trouvera plus d'informations sur <http://www.gironacongressos.org>.

■ ■ ■ La **Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek, Archief en Documentatie (VVBAD)** présente un nouveau numéro de *Meta*. A consulter sur <http://www.vvbad.be/meta/meta-nummer-20144>.

In memoriam

La Journée internationale des Archives du 9 juin 2014 s'annonçait comme une nouvelle fête des archives. L'AAFB a en effet, pour la troisième fois, fédéré des organismes et associations désireux de faire découvrir au plus grand nombre leurs archives et les métiers qui les protègent et les mettent en valeur.

Cette année sera cependant douloureusement marquée par l'épouvantable et lâche attentat qui a durement frappé un de nos associés, le Musée Juif de Belgique. Les sanctuaires de la civilisation que devraient être les lieux de recherche et de mémoire sont une fois de plus la cible de la bêtise et de la barbarie aveugles.

Le Conseil d'administration et les membres de l'AAFB compatissent et s'inclinent avec respect devant la douleur qui accable les familles et les proches des victimes sauvagement fauchées dans un havre de paix et de dialogue pacifique. Nos pensées se tournent aussi vers nos collègues du Musée Juif de Belgique.

Notre association a été créée notamment dans le but de promouvoir les archives comme l'un des fondements de la démocratie et de l'État de droit par la sauvegarde d'une mémoire collective plurielle par essence. Ce terrible attentat qui viole la tolérance nous rappelle hélas qu'une vie paisible en société se mérite chaque jour, souvent au prix d'actions à la fois modestes, mais tenaces et pérennes. Cette tragédie nous renforce dans notre détermination à promouvoir un humanisme riche de sa pluralité jusque dans notre cœur de métier.

Votre collaboration

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc.) pour le prochain *Info-AAFB*? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplancq (courriel : infoaafb@archivistes.be).

Info-AAFB : éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye. Coordination : Thierry Delplancq
Comité de lecture : Frédéric Boquet, Thierry Delplancq, Claude Depauw, David Guillardian et Daniel Van Overstraeten

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).

La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.





Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2014, soit 25€ / 5€ (étudiants - demandeurs d'emploi) sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2014, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

.....

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2014, soit 75€, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2014, dénomination de l'institution ou association).

Signature